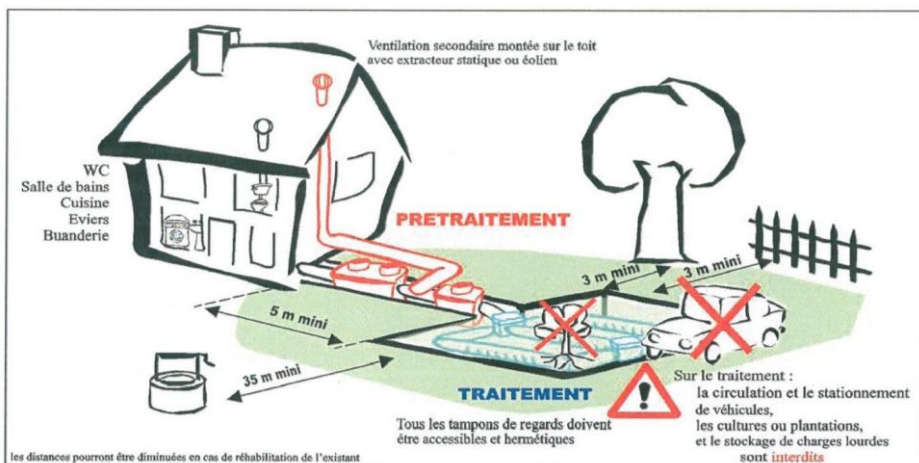


## Exemple d'implantation



### Les impératifs à respecter :

#### A) Le prétraitement / La ventilation :

- un minimum de 3 m pour une fosse toutes eaux,
- un accès maintenu pour assurer les vidanges,
- une double ventilation :
  - une ventilation primaire par prolongement d'une canalisation d'évacuation jusqu'en toiture,
  - une ventilation secondaire avec un extracteur pour évacuer les gaz de fermentation de la fosse (connectée sur la fosse ou sur la canalisation de sortie).

#### B) Des distances minimales :

- 3 m des limites de parcelle,
- 5 m minimum entre la filière et l'habitation,
- 3 m des arbres (distance minimale conseillée),
- 35 m d'un puits ou captage utilisé pour l'alimentation en eau potable (privé ou public)

A noter : Le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement non collectif est interdit.

#### Une distance repère :

Au-delà de 10 m entre la fosse et l'habitation, prévoir un bac à graisses pour prévenir le colmatage des canalisations d'évacuation des eaux ménagères.

### Références réglementaires

Arrêté du 07 mars 2012 « Prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif »  
DTU 64.1 (aout 2013) « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non Collectif ».

#### CONTACT

Pour tout projet (contrôle de conception et de réalisation)  
Communauté de Communes Pays de Saint Aulaye  
Place Emile Cheylud - 24490 La Roche Chalais  
05.53.91.86.37  
cdc-staulaye@orange.fr

## Demande d'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif (ANC)

Date de la demande : ..... Numéro de demande d'urbanisme : .....

#### Demandeur :

Nom .....  
Prénom : .....  
Adresse actuelle : .....  
.....  
Code postal : .....  
Commune : .....  
Tél : .....  
Mail : .....

#### Propriétaire (si différent du demandeur) :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse actuelle : .....  
.....  
Code postal : .....  
Commune : .....  
Tél : .....  
Mail : .....

#### Lieu d'implantation du projet :

Adresse : .....  
Commune : .....  
Code postal : .....  
Section cadastrale : .....  
N° de Parcelle : .....

#### Installateur du système d'assainissement :

Nom, Prénom : .....  
Adresse : .....  
Tél : .....

### Caractéristiques de la construction

#### • Cette installation concerne :

- Une construction neuve (étude de sol obligatoire)
- Une réhabilitation avec permis de construire (étude de sol obligatoire)
- Une réhabilitation sans permis de construire (étude de sol obligatoire)

#### • Caractéristiques du bâtiment :

- Habitation individuelle
- Groupe de logements, dans ce cas précisez le nombre de logements : .....
- Autres (préciser la destination) : .....
- Nombre de pièces principales \* : ..... Nombre d'usagers : .....
- Selon l'article R 111-1-1 du code la construction et de l'habitation (pièces  $\geq 7m^2$  destinées au séjour ou au sommeil)
- Usage du bâtiment :  principal  secondaire  autre : .....

#### • Caractéristiques du terrain :

- Superficie du terrain : .....m<sup>2</sup>
- Pente du terrain sur la zone d'implantation des ouvrages d'assainissement :
  - Faible <5%
  - Moyenne entre 5 et 10 %
  - Forte  $\geq 10 \%$
- Existe-t-il un exutoire à proximité du terrain ?  Fossé  Cours d'eau  Réseau eaux pluviales  autre : .....

#### • Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages :

- Existe-t-il ou est-il prévu un captage d'eau dans un rayon de 35 m par rapport aux limites du dispositif d'assainissement ? (y compris sur terrains mitoyens)  oui  non
- Si oui, quelle est l'utilisation de l'eau :  alimentation humaine  alimentation animale  autres : .....

## Définition de la filière : Remplir le chapitre I ou II

### I - Filière « traditionnelle »

- Un dispositif de **prétraitement** réalisé in situ ou préfabriqué
- Un dispositif de **traitement** utilisant le pouvoir épurateur du sol

#### 1. Prétraitement

Le dispositif de « prétraitement » des eaux usées :

- Volume de la fosse (toutes eaux ou septique) .....m<sup>3</sup>
- Ventilation en amont de la fosse prévue ?  oui  non
- Ventilation en aval de la fosse prévue avec extracteur statique ou éolien ?  oui  non
- Les eaux ménagères et eaux vannes sont-elles « prétraitées » séparément ?  oui  non
- Est-il prévu un préfiltre ?  Intégré à la fosse  séparé, si séparé, volume : .....
- Est-il prévu un bac à graisse ?  oui  non si oui, volume : .....L
- Autre fosse prévue (chimique, d'accumulation) ?  oui  non si oui, volume : .....

Le projet doit obligatoirement comporter un dispositif de ventilation en sortie de fosse équipé d'un extracteur statique ou éolien.

#### 2. Traitement :

S'il s'agit de :  Tranchées d'épandage à faible profondeur :

Nombres de tranchées : ..... Longueur totale d'épandage .....

Ou  Lit d'épandage de ..... m<sup>2</sup> Longueur : .....m Largeur : .....m

Ou  Filtre à sable vertical non drainé de ..... m<sup>2</sup> Longueur : .....m Largeur : .....m

Ou  Tertre d'infiltration de .....m<sup>2</sup> (au sommet) Longueur : .....m Largeur : .....m

Ces solutions sont à privilégier lorsque l'aptitude du sol à l'infiltration est satisfaisante (perméabilité comprise entre 15 à 500 mm/h sur une épaisseur de sol supérieure ou égale à 70 cm).

Ou  filtre à sable vertical drainé de .....m<sup>2</sup> Longueur : .....m Largeur : .....m

Ou  filtre à sable horizontal drainé de .....m<sup>2</sup> Longueur : .....m Largeur : .....m

Ou  Tertre drainé .....m<sup>2</sup>

Ces solutions sont à privilégier dans le cas des sols à faible perméabilité et/ou de faible épaisseur.

### II - Autre installation type : Les eaux usées domestiques peuvent également être traitées par des installations composées de dispositifs agréés

La liste des filières agréées est disponible sur le site du ministère de l'écologie à l'adresse suivante :

<https://www.assainissement-non-collectifdeveloppement-durable.gouv.fr>

Si vous envisagez cette filière, indiquer :

- Le fabricant : .....
- Le dispositif : .....
- Sa capacité en équivalents habitants (EH) : .....
- Son N° d'agrément : .....

### III - Rejet des eaux traitées (pour filières drainées et dispositifs agréés uniquement)

- Infiltration (à privilégier) et surface envisagée : ..... m<sup>2</sup>
- Fossé  Cours d'eau  Réseaux eaux pluviales

## Documents à joindre obligatoirement à la demande

- Plan de situation (extrait du cadastre avec n° parcelle, n° section) au 1 / 10 000ème
- Plan cadastral ou parcellaire au 1/ 2 000ème
- Plan de masse du dispositif au 1 / 200ème ou 1 / 500ème
  - la position de l'habitation
  - la position des différents dispositifs constituant l'installation d'assainissement
  - Les distances par rapport aux habitations, aux limites de propriété
  - l'emplacement des puits, sources, ruisseaux, fossés...
  - la pente du terrain
- Le rapport d'étude de sol à la parcelle
- Si le rejet s'effectue sur une parcelle tierce, joindre obligatoirement une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu.**

En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être réalisé sans l'acceptation du dossier par le Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye

### Engagement du demandeur

Je soussigné ..... m'engage, :

- sur l'exactitude des renseignements fournis dans cette demande, :

- à réaliser les travaux d'assainissement conformément aux règles de l'art et à la réglementation technique en vigueur et **après avis favorable du SPANC**

- à informer le SPANC **dès le démarrage** des travaux en vue de la vérification technique **avant remblaiement** des ouvrages, Tél : 05.53.91.86.37

- à ne rouvrir l'installation seulement après accord du S.P.A.N.C

- à régler les montants de la redevance pour le contrôle de conception et de bonne exécution, à assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien. L'intervention, incluant la visite sur site, est facturée 110 € :

J'autorise le règlement de 110 € par prélèvement bancaire

Je joins un RIB du compte bancaire sur lequel sera prélevé le montant de l'intervention

A..... Le.....

Signature du demandeur

Trois conditions sont indispensables pour réussir une filière d'assainissement non collectif efficace, confortable et durable :

**Elle doit être bien conçue** : la conception est une étape essentielle et ne doit pas être négligée.

**Elle doit être bien réalisée** : de préférence par un professionnel en respectant les règles du DTU et de la réglementation technique en vigueur. En outre les matériaux utilisés (appareils, tuyaux, boîtes, géotextiles, sables...) doivent être conformes aux normes s'appliquant à ces produits.

Enfin, **elle doit être entretenue**, pour conserver le système performant durant de nombreuses années.